

Publié le 04/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_118

OBJET : Validation de la nouvelle politique tarifaire du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin

Exposé

Le Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin (PAH) a porté ces derniers mois des réflexions pour élaborer son dossier de renouvellement de label auprès du ministère de la culture. Ce projet a été porté par le Comité de pilotage du PAH sur la base d'un diagnostic et d'une concertation menés par le cabinet d'étude GRAHAL. Il a été validé par le bureau communautaire du 16 septembre et sera présenté en Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine le 26 septembre.

Dans le cadre de ces travaux, il a été jugé nécessaire de revoir la politique tarifaire du PAH. En effet, les tarifs n'ont pas évolué depuis 2016 et sont désormais déconnectés du coût de service et parfois en décalage important avec les pratiques des autres PAH du réseau national.

La nouvelle politique tarifaire proposée est basée sur les principes suivants :

- Affirmer la gratuité pour toutes les actions qui relèvent du cœur d'actions d'un Pays d'art et d'histoire:

- Les conférences et animations consacrées à l'histoire locale du périmètre labellisé, à la valorisation du patrimoine de « proximité » et principalement dédiées aux habitants (type « Histoire de mon village »);
- Les quelques interventions ponctuelles inscrites dans une logique partenariale (ex Comité Gilles de Gouberville, Les Amis du Donjon...) ou ayant vocation à soutenir un projet de sauvegarde/valorisation patrimoniale (hors projets communaux bénéficiant de fonds de concours).

- Élargir la gratuité à l'ensemble des scolaires, péri-scolaires et assimilés du territoire communautaire (gratuité jusque là réservée aux scolaires du territoire labellisé).

Chaque année un cadre de sélection et un niveau d'intervention seront déterminés pour fixer la capacité d'animation du PAH auprès des scolaires.

Cette nouvelle politique ne doit pas dégrader la qualité d'accompagnement dont bénéficiait jusqu'alors les établissements du périmètre labellisé. Ainsi, un socle d'intervention leur sera réservé, considérant l'existence du label qui appelle un objectif d'appropriation ambitieux de leur patrimoine par les habitants du secteur. Il s'agira de projets co-construits avec les établissements, structurés, à forte valeur pédagogique, ou d'animations portant sur le patrimoine de proximité et du quotidien tels « je découvre mon village».

- Maintenir une politique attractive pour le public individuel, en limitant l'augmentation de 2 à 3 € pour le demi tarif, et de 3 à 6 € pour le tarif plein. La gratuité pour les – de 18 ans accompagnant leur parent sur les animations est maintenue.

Délibération n° DEL2024_118

- Appliquer une logique de prestation à « prix coûtant » pour les autres types d'actions à destination de groupes jeune public et adulte, quelle que soit leur origine géographique. Cette logique doit permettre de financer les augmentations nécessaires au maintien des activités actuelles et de réserver la mobilisation de nouveaux fonds communautaires pour les futures actions annoncées dans le projet des dix prochaines années. Ce « prix coûtant » doit notamment compenser l'augmentation du montant de rémunération des guides conférenciers qui n'est plus suffisamment attractif pour mobiliser ces professionnels. L'activité du PAH en est régulièrement pénalisée. Ainsi, il sera proposé, dans le cadre d'une prochaine décision de Bureau globale sur les montants de vacations, de faire évoluer la rémunération de 27 € brut/h à 40,5 € brut/h par vacation. Cette augmentation importante s'explique par un niveau de rémunération figé depuis 2018, désormais bien en deçà du montant moyen national (38,5 € brut en 2022) et des pratiques à proximité (rémunération de 150 euros pour une visite simple de 2 h sous statut auto-entrepreneur). Les tarifs ainsi proposés sont les suivants :

- Visite guidée groupe (30 adultes, 2h) : 125 €
- Excursion (30 adultes, 2h) : 240 €

Le tableau ci-dessous récapitule les pratiques des autres territoire ainsi que l'évolution de tarifs proposée :

	Pratiques au niveau national	Tarifs actuels PAH Clos du Cotentin	Evolution proposée tarif PAH Clos du Cotentin
SCOLAIRES (périmètre labellisé)	Le plus souvent gratuit, mais généralement pour un nombre de séances limité	0 €	0 €
SCOLAIRES (hors périmètre labellisé)	Gratuité ponctuelle. Le tarif moyen est autour de 60/75 € et peut monter à 150 €.	78 €	0 €
GROUPES	Le plus souvent entre 120 et 140 €. SPL de développement touristique du Cotentin : entre 150 et 470 € en fonction de la prestation	Entre 85 € et 100 € suivant prestation	Visite : 125 €/groupe de 30 pour 2h. Excursion: 240 €/groupe de 30 pour 2h.
INDIVIDUELS	Autour de 10/12 €	Gratuité - 18 ans (accompagnant parents) 2 € demi tarif 4 € tarif plein	Gratuité - 18 ans (accompagnant parents) 3 € demi tarif 6 € tarif plein
Conférences et animations du type « Histoire de mon village », animations partenariales ou de soutien aux projet de sauvegarde/valorisation patrimoniale ...	Non spécifié	Non spécifié, mais pratique de gratuité pour les conférences et projets partenariaux	Gratuit

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 177 - Contre : 0 - Abstentions : 3- Madame Sonia LEPOITTEVIN ne prend pas part au vote) pour :

- **Valider** la nouvelle politique tarifaire des prestations du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**26 SEPTEMBRE 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Alexandrina

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 26 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence (Jusqu'à 21h00), VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck (Jusqu'à 20h19), BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CRIQUET Anne suppléante de CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud (A partir de 18h25), CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (Jusqu'à 19h31), FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h22), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François (A partir de 18h32), LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (A partir de 18h31), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h25), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, VAUTIER Lionel suppléant de PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège,

POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODIER Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h08), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à PERRIER Didier (A partir de 21h00), ARRIVÉ Benoît à HEBERT Dominique, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BELLIOT DELACOUR Nicole à DENIS Daniel, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de 20h24), BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRISSET Franck à FIDELIN Benoît (A partir de 20h19), DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien (A partir de 19h31), GOURDIN Sédrick à POIGNANT Jean-Pierre, GRUNEWALD Martine à BOUSSELMAME Noureddine, HEBERT Karine à BROQUAIRE Guy, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LAMOTTE Jean-François à GANCEL Daniel, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique (Jusqu'à de 18h31), LEJEUNE Pierre-François à VASSAL Emmanuel, LEONARD Christine à LE DANOIS Francis, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PECORARO Yvonne à VIVIER Nicolas, PIC Anna à GENTILE Catherine, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h08), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina.

Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, GROULT André, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LEMONNIER Thierry, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, MABIRE Caroline, PERROTTE Thomas.